

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 17.12.2018

L'an deux mil dix-huit, le 17 Décembre à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle de réunions » de la Mairie, sous la présidence de Mr Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	MASSE Stéphane	P	MOREL Aline	P
HELUIN Pascal	P	ADAM Jean-Marie	P	BEAUDOIN Aurélie	A
DELESQUE Cyrille	P	LEBLANC Isabelle	P	CARPENTIER Jean-Joseph	P
BOUIC Fabienne	P	DELATTRE BUTIN Elodie	P	BARNABE Christian	E
MAILLET Maryline	P	FERAY Patrick	A		

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 11.12.2018

Nombre de conseillers

- en exercice : 14

- Présents : 11

- Votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Elodie DELATTRE-BUTIN

Pouvoirs : - M. Christian BARNABE donne pouvoir à M. Jean-Marie ADAM

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06.11.2018.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06.11.2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en incluant les points suivants :

- Composition de la Commission d'Appel d'Offres,

- Décision modificative de budget afin de régler l'allocation de compensation 2018 de la CCTC.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour.

- Communications du Maire

1) Ecole Saint Léonard : Madame la Directrice remercie le Conseil Municipal pour la subvention de 3910 € accordée pour l'activité piscine.

2) Bacq'Forme : l'association demande la possibilité que la commune achète et pose 5 nouveaux radiateurs à la salle de musculation. Le Conseil Municipal charge la Commission « Travaux - Bâtiments » de ce dossier.

3) AMCB : l'association remercie le Conseil Municipal pour la subvention accordée.

4) Centre de Justice Amiable de Dieppe : cette association se propose de jouer le rôle de médiateur afin d'éviter éventuellement un procès. Ses locaux se situent à la Maison des Avocats de Dieppe. Le Conseil Municipal demande que cette information soit transmise à la commission "Informations : Bulletin Municipal - Internet".

5) Mme Vivien LEFEBVRE, professeur de danse : en attendant de créer une association, elle se propose, en nom propre, de donner des cours de danse les vendredis de 17h à 20h/21h à la Salle de Pierreville, à compter du 11.01.2019. Le Conseil Municipal accepte et demande que cette information soit transmise à la commission "Informations : Bulletin Municipal - Internet".

6) Logements du Haras : devis d'un montant de 650.08 € HT de l'entreprise DELAMOTTE pour le remplacement de 4 noues en partie basse. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis.

Mme Aline MOREL rejoint la réunion à 20h25.

- Communauté de Communes Terroir de Caux - Défense Incendie - Groupement de commandes - Contrôle des hydrants et réalisation de travaux de défense incendie

Considérant, la nécessité d'assurer les contrôles techniques périodiques des débits des hydrants dans les communes et la nécessité de respecter le nouveau règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie de la Seine Maritime ;

La Communauté de Communes Terroir de Caux propose aux communes la constitution de deux groupements de commandes pour le lancement de deux consultations sur :

- A) l'état des lieux des hydrants (état des lieux et contrôle des poteaux incendie),
- B) la réalisation de travaux liés à la défense incendie (pose de poteaux, citerne...)

Monsieur le Maire rappelle que seules les communes sont compétentes en matière de défense incendie. La signature de la convention engage simplement le fait de participer à la consultation. Au vu des résultats des deux appels d'offres, la commune aura le choix de signer ou non une commande. Les bons de commandes seront signés directement par la commune.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer aux groupements de commandes pour les deux consultations A et B et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de groupement de commandes pour les deux consultations A et B.

- Convention ENEDIS - Implantation de canalisations HTA souterraines et implantation d'un support béton

Le Bureau d'études ERREN, en charge du projet « Bouclage Antenne HTA » sur la commune a adressé à la mairie un projet de convention avec ENEDIS afin :

- d'implanter une canalisation HTA souterraine sur différentes parcelles : rue de l'Hippodrome, RD107 jusqu'au carrefour du chemin des Sœurs avec la Rue de la Grange Dimière, rue Augustin Mouquet jusqu'au parking de la résidence les Prés, de la Résidence Château Morel jusqu'au carrefour de la rue du Président Coty avec la rue aux Loups.
- d'implanter un support béton au niveau de l'entrée du parking du Stade de football.

Le but est de supprimer 1388 m de lignes aériennes HTA sur la commune. Pour cela, il est nécessaire de signer une convention de servitudes avec ENEDIS pour les parcelles concernées.

Suite à une visite sur site ce jour avec M. SABINI du bureau d'études ERREN, Monsieur le Maire propose d'ajouter le paragraphe suivant à la convention : « La commune autorise ENEDIS à réaliser les travaux nécessaires à la mise en place de canalisations HTA souterraines et l'implantation d'un support béton à condition que les trottoirs impactés par les travaux soient refaits à l'identique. Si ENEDIS refuse cette condition, la commune exige un passage sous la chaussée. »

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les conventions avec ENEDIS en incluant le paragraphe ci-dessus.

- Recensement de la population 2019 - Délibération fixant la rémunération des agents enquêteurs, M. Jean-Marie ADAM

Afin de pouvoir rémunérer les agents recenseurs recrutés (Mesdames DELAHAYE, DELABRIERE, MAHIEU-SIX et VILETTE), il est nécessaire de prendre une délibération. Deux options sont possibles :

- soit le recrutement d'agents non titulaires sous la forme de CDD pour accroissement temporaire d'activité (agent rémunéré à l'indice),
- soit le recrutement de vacataires rémunérés sur la base de 1 € par feuille de logement remplie et 1.40 € par bulletin individuel rempli.

Le Conseil Municipal décide de retenir la seconde option, comme conseillé par l'INSEE et comme cela avait été fait lors du recensement de 2014.

- Commission "Travaux - Bâtiments", M. Cyrille DELESQUE

1) Raccordement gaz des logements communaux situés à côté de l'école maternelle : la commission souhaite le raccordement de ces logements. Contact doit être pris avec Antargaz afin d'obtenir une aide financière et finaliser les contrats. De ce fait, des devis seront demandés pour changer les deux chaudières. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

2) Création d'un local d'accueil collectif de mineurs et d'un vestiaire pour le tennis couvert :

Les consultations suivantes avaient été lancées et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10.12.2018 afin de procéder à l'ouverture des offres :

Consultation Mission Contrôleur Technique

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE
	Mission de Base
JPS CONTROLE	4195 € HT

Consultation CSPS

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE
PFC	5100 € HT
ESDECO	2700 € HT
OPCN	6467.34 € HT

Consultation Maitrise d'œuvre

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE	Taux rémunération
Atelier DUFRESNE	87100 € HT	13.40%
SISPEO Architectes	94250 € HT	14.50%
En Act Architecture	82550 € HT	12.70%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- pour la mission Contrôleur Technique, de retenir l'offre de JPS Contrôle pour un montant de 4 195 € HT ;
- pour la mission CSPS, de retenir l'offre de l'entreprise PFC pour un montant de 5100 € HT ;
- pour la maîtrise d'œuvre, de retenir l'offre d'En Act Architecture pour un montant de 82 550 € HT.

3) Travaux logement Ancienne Gendarmerie : Mme BRUYNEEL ayant en définitive décidé de ne pas occuper le logement et les locataires du 1^{er} étage étant d'accord pour occuper le logement situé au 2^{ème} étage pendant la durée des travaux, la commission propose de faire les travaux nécessaires dans leur logement actuel (isolation, VMC, fenêtres, électricité...). Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

4) Travaux du Presbytère : la commission propose de réaliser les travaux pièce par pièce à raison de 50% de l'estimatif en 2019 et 50% en 2020. Des devis vont être demandés aux entreprises locales. Le Conseil Municipal valide cette proposition à la majorité (deux abstentions) et demande qu'un courrier soit adressé à l'évêché pour demander soit une augmentation du loyer soit une aide financière.

- Commission "Travaux - Voiries, cimetières", M. Stéphane MASSE

1) Stationnement Trottoir Mme COLMARD - Rue des 12 apôtres : la commission propose d'autoriser Mme COLMARD à installer des poteaux sur son trottoir charge à elle de respecter le modèle prescrit par la Mairie et charge à elle de les acheter et de les installer. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

2) Rue du Dr Etienne BOURGOIX : les barrières devant soutenir le mur de la propriété de M. DE COULARE DE LA FONTAINE ont été posées.

3) Route de Dieppe : l'enrobé a été refait par la Direction des Routes, du château d'eau jusqu'à la sortie de la commune. La commission rappelle que les demandes de création de surbaissés sont à la charge des pétitionnaires.

- Commission "Finances", M. Jean-Marie ADAM

1) Devis informatique : suite à la présentation des devis supplémentaires demandés à GT Consulting, la commission a validé les devis de l'entreprise DPI Informatique pour un coût global de 9 678.96 € HT (serveur, changement de 2 postes informatiques et maintenance) contre 12970.06 € HT de devis de l'entreprise NIORT. La mise en place du serveur doit intervenir le 14.01.2019. La commission demande à GT Consulting de lui transmettre les besoins prévisionnels pour le budget 2019.

2) Révision des tarifs de location des salles communales, des concessions et des droits de place : la commission propose d'augmenter les tarifs lors du vote du budget 2019. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

3) Règlement intérieur pour la location de la salle des Fêtes aux associations : la commission propose que le chèque de caution de 50 € ne soit pas restitué si l'association n'a pas utilisé la salle et a omis de prévenir la Mairie a minima 15 jours avant la date de location prévue. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

4) Décision Modificative de budget - Règlement facture Orange pour dissimulation de réseau Hameau d'Ablemont : lors de la précédente réunion de Conseil Municipal, cette délibération avait été prise pour un montant de 3 600 €. Or, il manque 200 € pour pouvoir régler cette facture. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la délibération modificative de budget suivante :

Dépenses

Chapitre 23 Immobilisations en cours	
Article 2313 Constructions	- 200 €
Chapitre 204 Subventions d'équipement	
Article 20422 Bâtiments et Installations	+ 200 €

5) Décision Modificative de budget afin d'inscrire le diagnostic du réseau d'assainissement au budget assainissement 2018 : cette délibération a déjà été prise lors de la réunion de Conseil Municipal du 08.10.2018. Or, Monsieur le Trésorier souhaite que la répartition entre les différents articles soit modifiée. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la délibération modificative de budget suivante :

Dépenses			au lieu de		
Chapitre 23	Immobilisations en cours		Chapitre 23	Immobilisations en cours	
Article 2315	Installations de matériels	116 000 €	Article 2315	Installations de matériels	181 000 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles				
Article 203	Frais d'études	65 000 €			
Recettes					
Chapitre 13	Subventions d'investissement				
Article 1313	Subvention Département	90 213 €			
Chapitre 16	Emprunts et dettes				
Article 1641	Autres emprunts	90 787 €			

- Commission "Eau - Assainissement - Urbanisme", M. Stéphane MASSE

1) Permis d'Aménager - Terrain FOSSARD : une réunion entre le porteur du projet GEPPEC, le service instructeur de la CCTC et une partie des membres du comité de pilotage de l'étude de revitalisation du centre bourg (CAUE, DDTM, Quartier Libre) a eu lieu le 03.12.2018 afin de sensibiliser GEPPEC sur la nécessaire densification du projet et le respect des grandes lignes de l'étude de revitalisation du centre bourg réalisée par Quartier Libre.

Dans ce même but, un rendez-vous est programmé le 20.12.2018 avec Sodineuf et GEPPEC afin d'envisager un partenariat permettant une certaine mixité sociale en plus d'une augmentation du nombre de logements sur la parcelle.

2) Revitalisation du centre bourg : la présentation de la synthèse de l'étude sera faite par Quartier Libre le 28.01.2019 à 20h.

3) Réserve incendie - Conventionnement avec des propriétaires privés : afin de bénéficier d'une réserve incendie dans les hameaux de la commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention (selon modèle fourni par le SDIS) avec chaque propriétaire privé réalisant une réserve incendie dans un des hameaux de la commune afin de pouvoir l'utiliser en cas d'incendie,

- de participer financièrement aux travaux nécessaires à la défense incendie (installation de réserves souples uniquement) à hauteur de 50% d'une somme maximale de 10 000 € TTC.

4) Future réunion de la commission : une réunion de travail, à l'initiative du Département, est programmée le 27.12.2018 à 14h avec le Département, la commission « Travaux - Bâtiments », le Comité de pilotage de l'étude de revitalisation du centre bourg et Sodineuf concernant un nouveau dispositif d'aide au logement social et d'aides de l'ANAH.

- Commission "Faires - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture", M. Jean-Joseph CARPENTIER

1) Compte rendu du Marché de Noël : malgré le vent et la pluie, 34 exposants dont 6 associations étaient présents. La recette concernant les emplacements s'élève à 610 € (15 € la grande table et 10 € la petite table). Le restaurant Le Platiniem a offert 3 pizzas aux membres de la commission pour leur déjeuner. Le Conseil Municipal adresse tous ses remerciements. 14 photos ont été faites avec le Père Noël et 2 tirages de tombola ont été organisés. La Commission remercie les employés communaux, les membres de la commission et du Conseil Municipal pour leur aide ou leur visite. Le prochain marché de Noël est programmé le 14.12.2019.

2) Projet Miss Bacqueville en Caux 2019 : après avoir pris contact avec la Sous-Préfecture, la commission décide de ne pas organiser de concours de mini miss mais propose de maintenir le concours de miss Bacqueville en Caux pour les 16-17 ans, avec des défilés en tenue de ville uniquement. Il est rappelé que ce concours est soumis à l'accord de la Sous-Préfecture. Le Conseil Municipal demande à la commission de travailler sur ce dossier.

3) Vœux du Maire : la cérémonie des vœux est programmée le 18.01.2019 à 19h. La commission propose d'inviter les nouveaux habitants et commerçants comme chaque année, mais aussi l'ensemble des commerçants Bacquevillais et les commerçants du marché hebdomadaire via une invitation individuelle. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- Commission "Informations : Bulletin Municipal - Internet", M. Jean-Marie ADAM

1) Bulletin Municipal : sa rédaction est en cours.

2) Site internet de la commune : une nouvelle page d'accueil a été créée et un nouveau système de planning est en cours de création pour la gestion des salles communales.

- Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Actuellement, la Commission d'Appel d'Offres compte les membres suivants :

Messieurs Christian BARNABE, Pascal HELUIN et Stéphane MASSE sont élus membres titulaires et Mesdames Isabelle LEBLANC, Jacqueline LORPHELIN et M. Frank FOURNIER sont élus membres suppléants.

Suite au décès de Mme LORPHELIN et à la démission de M. Frank FOURNIER, il y a lieu de procéder à l'élection de deux nouveaux membres suppléants, dans le respect de l'article 22 du code des marchés publics qui prévoit que la commission d'appel d'offres est composée du Maire, Président et de membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Mme Aline MOREL et M. Jean-Marie ADAM sont candidats.

Après le vote des conseillers municipaux, Mme Aine MOREL et M. Jean-Marie ADAM sont élus à l'unanimité membres suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.

- Décision modificative de budget afin de régler l'allocation de compensation 2018 de la CCTC

Le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative de budget suivante afin de régler l'allocation de compensation 2018 de la Communauté de Commune Terroir de Caux :

Dépenses

Chapitre 022 Dépenses imprévues	
Article 022 Dépenses imprévues	- 10 000 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	
Article 739113 Reversements conventionnels de fiscalité	+ 44 000 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion	
Article 65548 Autres contributions	- 7 700 €

Recettes

Chapitre 013 Atténuations de charges	
Article 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 20 000 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	
Article 7718 Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	+ 6 300 €

- Questions diverses

1) M. MOLKOU, historien de Bacqueville en Caux, propose de mettre à jour le livre relatant l'histoire de la commune. Le Conseil Municipal refuse cette proposition.

2) Monsieur le Maire demande que les travaux de réfection des trottoirs de la Route Neuve et d'une partie de la Place du Général de Gaulle soient enclenchés rapidement suite à l'étude de revitalisation du centre bourg.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : le 28.01.2019 à 20h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.